

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

BUREAU

Séance du 7 septembre 2018

Délibération N3

Convention de mise à disposition d'un accès au service « géoloc 18/112 »

VOTE : adopté à l'unanimité

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil d'administration du 14 décembre 2016 portant délégation au bureau ;

D E C I D E

Article unique : d'autoriser le président à signer ladite convention.


Serge DESCOUT